

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	52 (1923)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Le chat

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- b) Quel est l'objet du projet ? (Prélèvement sur la fortune.)
- c) A qui est-il adressé ? (Conseil fédéral.)
- d) Qui le discutera et qui sera consulté ? Nous trouverons la réponse à ces deux questions dans la fin du projet, où il est dit :

« Conformément aux prescriptions légales, cette initiative a été transmise à l'Assemblée fédérale. Celle-ci a décidé les 28 septembre-6 octobre 1922 de soumettre la demande d'initiative à la votation du peuple et des cantons avec une proposition de rejet. »

*Remarque.* — Ne pas omettre de demander la raison de l'expression : 87,535 signatures valables. Il convient maintenant de faire lire ou plutôt de résumer les débats qui ont eu lieu à ce sujet aux Chambres fédérales. Les maîtres trouveront un grand profit à résumer d'avance les points les plus importants des débats. (Liberté des 28 et 29 septembre et celles des 5 et 6 octobre.)

Donner connaissance aussi du contre-projet de M. Schær, conseiller national de Bâle.

Pour être traitée entièrement, cette initiative demanderait encore deux leçons au cours desquelles on traiterait : a) les conséquences de l'initiative ; b) le devoir de tout citoyen patriote à l'égard de telles propositions. Les deux sujets suivants mériteraient d'être traités comme exercice de rédaction :

Lettre à un ami apathique pour l'engager à ne pas déserter le scrutin.

Lettre à un ami qui, n'étant pas atteint par l'initiative, est tenté d'en vouloir au bien d'autrui.

TH. SCHNEUWLY.

*Note de la Rédaction.* — Une question peut être posée à ce propos, à laquelle la Rédaction sollicite les instituteurs de répondre : Les leçons d'instruction civique doivent-elles suivre, au cours de perfectionnement, les mêmes méthodes et procédés qu'à l'école primaire ? La méthode doit-elle y être différente ? En ce cas, comment la concevriez-vous ?

—————\*

## LE CHAT

*Emile.* — Beau Minet, quel dommage que tu n'aies pas les chaussures du Chat botté ! Tu nous procurerais chaque jour des perdreaux, des cailles, des lièvres même, tout le gibier du canton !

*Le maître.* — Les contes sont des contes. Ceux qui les ont inventés ne se sont guère souciés d'être vrais. Comment le chat, aux pattes munies de grosses bottes ferrées qui crient et font grand bruit pouvait-il s'approcher du gibier sans être entendu ?

*Jules.* — Il les laissait au moulin, quand il s'en allait en chasse. Il ne les mettait que pour annoncer son maître et faire impression sur les benêts assez sots pour le croire.

*Louis.* — Ce matin, Minet m'a rendu visite dans mon lit ; j'étais bien éveillé ; cependant, je ne l'ai entendu que lorsqu'il a sauté sur mon oreiller, presque sur mon nez.

*Le maître.* — Votre chat est plus malin que celui du conte. Ce n'est pas Minet qui se chausserait de bottes retentissantes ; les planches du grenier gémissaient sous ses pas et jamais souris ne montrerait le bout de son nez hors de son trou. Ce qu'il faut au chat, ce ne sont pas des bottes, ce sont des pantoufles, épaisses, moelleuses qui étouffent tout bruit.

Regardez donc la plante des pieds de Minet. Voyez, sous chaque doigt, cette pelote charnue ; une pelote plus grosse occupe le centre ; des touffes de poils fins garnissent les intervalles et les bords. Le chat marche comme sur des coussinets ouatés. Les pantoufles silencieuses de notre Minet valent mieux que les bottes du chat légendaire ; si celui-ci avait dû prendre comme le nôtre sa nourriture par surprise, il aurait rarement dîné.

*Firmin.* — Mais le chien aussi a ses pattes garnies de pelotes ; on l'entend cependant marcher.

*Le maître.* — Ce sont ses ongles qu'on entend ; en frappant sur le sol, les ongles du chien font du bruit. Le chat rentre ses ongles en arrière, dans une espèce d'étui, dans une gaine que forme l'extrémité des doigts. Elle y reste cachée dans un repli de peau, masquée par des poils épais. Il fait alors patte de velours, comme on dit. En effet, la patte se pose sur le sol comme garnie de velours ; les ongles, ne débordant pas, ne peuvent heurter le sol. Les souris ne l'entendent pas marcher. De plus, les griffes, cachées au fond de leur fourreau, conservent pour l'attaque leur tranchant et leur pointe acérée.

*Emile.* — Si je presse doucement les doigts de Minet, les griffes sortent de leur fourreau ; si je cesse de presser, elles y rentrent d'elles-mêmes.

*Le maître.* — C'est exactement ce qui se passe quand le chat fait manœuvrer ses armes. Au repos, l'ongle demeure replié en arrière, retenu par un muscle qui le maintient au fond de son étui. Dès que le chat veut s'en servir, un tendon, mince comme un fil, mais extrêmement fort, le retire en arrière et en dessous ; et la griffe se courbe, s'implante dans les chairs et laboure la proie de sillons sanglants.

*Jean.* — Je comprends maintenant pourquoi Minet a la réputation d'être un excellent chasseur. Ses bonds souples et puissants, ses canines longues et pointues, ses chaussures veloutées, les griffes dans leur fourreau, rendent le chat admirablement adapté à son métier de chasseur de souris et de rats.

*Joseph.* — Mais s'il était de forte taille, et sauvage au lieu d'être apprivoisé, je n'aimerais pas à le rencontrer sans avoir un bon fusil garni de cartouches.

*Le maître.* — Il en est pourtant ; lions, tigres, panthères, léopards, sont des animaux de l'espèce du chat : même tête ronde, mêmes oreilles courtes et dressées, longues moustaches, molaires en lames de ciseaux, canines aiguës, pattes rembourrées et griffes dans un étui.

*Marius.* — Et tous bons chasseurs, sans doute !

(D'après J.-H. FABRE.)

O. O.

---

*Regardez en haut.* Dans vos insuccès, vous serez parfois tentés de regarder à droite et à gauche pour demander du secours. Vous avez la foi, regardez d'abord en haut avant de parler, d'écrire, dans les difficultés, les contretemps qui surviennent ! Essayez.

L'amour-propre est flatté des hommages, l'orgueil s'en passe, la vanité les publie.